



Tarascon le 27 octobre 2023

**À l'attention de  
Mesdames et Messieurs  
Les Présidents d'Associations**

Objet : Subventions aux associations-exercice 2024.

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Dans le cadre de la campagne de subvention aux associations 2024, nous vous informons et vous prions de bien vouloir télécharger, dès maintenant, votre dossier de demande de subvention sur le site internet de la commune à l'adresse : <http://www.tarascon.fr> (Rubrique : Cadre de vie → Vie associative → Demande de subventions).

Le dépôt de votre dossier (demande de subvention + pièces justificatives) quant à lui devra être transmis par courriel à l'adresse mail : [comptabilite@mairie-tarascon13.fr](mailto:comptabilite@mairie-tarascon13.fr) avant la date de clôture, soit le 31 janvier 2024.

J'attire également votre attention comme chaque année sur la liste des pièces à fournir, sachant que l'instruction de votre demande ne sera effective qu'après réception de l'intégralité des pièces justificatives.

Le service Comptabilité reste bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous rappelle que le versement de la subvention municipale est conditionné à votre concours au forum des associations, début septembre.

**J'ajoute que les associations bénéficiaires d'une subvention sont tenues de fournir, dans l'année, une participation gratuite lors d'une manifestation organisée par la municipalité.**

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents, l'expression de ma considération distinguée.



Lucien LIMOUSIN  
Maire de Tarascon  
Vice-président du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
Vice-président de la Communauté  
d'Agglomération ACCM